

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 15 mars 2023

Membres présents : 16

Votants : 16

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Céline REVEAU

Délibération n°BC21032303 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Les Vice-présidents présentent les subventions étudiées en Commissions Solidarités, Accès à la Culture - Patrimoine, Sports, et Aménagement du Territoire :

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230321-BC21032303-DE

SLO

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
AMI du Pays de Pouzauges	3 500,00 €	3 500,00 €
Banque alimentaire de la Vendée	1 721,00 €	1 721,00 €
La Boup-Handisport	0,00 €	0,00 €
Déplacement Solidaire du Pays de Pouzauges	2 000,00 €	2 000,00 €
Entraid Addict 85	100,00 €	100,00 €
Face Vendée orientation	218,50 €	218,50 €
Fonds d'Aide aux Jeunes	0,00 €	0,00 €
France Parkinson 85	0,00 €	0,00 €
MAF O TEMPS D'UNE PAUSE	2 000,00 €	2 000,00 €
MAM les P'tites Crapouilles (La Meilleraie)	0,00 €	0,00 €
NovalISs	3 630,00 €	3 630,00 €
L'Outil en Main du Pays de Pouzauges	3 000,00 €	3 000,00 €
Prévention Routière - Comité départemental de Vendée	500,00 €	500,00 €
Solidarités Paysans 85	500,00 €	500,00 €
Total Commission Solidarités	17 169,50 €	17 169,50 €
Comité de jumelage POUZAUGES/PUERTOLLANO - subvention de fonctionnement 2022	3 000,00 €	3 000,00 €
Arts Metiss - subvention de fonctionnement	2 500,00 €	2 500,00 €
Arts Metiss - festival des solidarités	1 500,00 €	1 500,00 €
CAREA (Fête du Chocolat)	4 250,00 €	4 250,00 €
Les joyeux vendéens	1 000,00 €	1 000,00 €
Festival N'Joy	3 000,00 €	3 000,00 €
Village du Ciel	3 348,00 €	3 348,00 €
Patrimoine et savoirs du bocage	2 000,00 €	2 000,00 €
Les pépites du bocage	3 000,00 €	3 000,00 €
Solenne et le goût de l'autre	300,00 €	300,00 €
Vent des cirques	1 000,00 €	1 000,00 €
Jeux roule	1 000,00 €	1 000,00 €
Total Commission Accès à la Culture - Patrimoine	25 898,00 €	25 898,00 €
Monsieur Valentin SICOT (demande individuelle)	603,50 €	603,50 €
PAC Twirling (déplacements)	994,50 €	994,50 €
Les côtes pouzaugaises	1 500,00 €	1 500,00 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230321-BC21032303-DE

S:LO

Pouzauges AC Tennis de Table	600,00 €	600,00 €
Total Commission Sports	3 698,00 €	3 698,00 €
Initiative Vendée Bocage	13 673,00 €	13 673,00 €
Total Commission Aménagement du Territoire	13 673,00 €	13 673,00 €
TOTAL GENERAL	60 438,50 €	60 438,50 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées, au titre de l'année 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 03/04/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance

Céline REVEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 15 mars 2023

Membres présents : 16

Votants : 16

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Assistaient également à la séance :

Lydie AVOINE, Conseillère déléguée - Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Céline REVEAU

Délibération n°BC210304 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230321-BC210304-DE

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 18 290 €, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 03/04/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Céline REVEAU**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

N° de dossier	Nom du demandeur	Adresse du projet	Commune du projet	Type de travaux	Étiquette avant travaux E avant	Étiquette après travaux E après	Gain énergétique en %	Montant travaux TTC	Montant travaux HT	Montant des travaux HT éligibles HT	Estimation ande MPR	Montant travaux hors CEE	Montant travaux hors CEE hors Cam	Montant travaux hors CEE hors Cam
PTREH3_61	BEAUMONT Soligno	1, La Motteville	Le Boudère	Isolation des combles perdus - 2 traversants Pvc & ALU double vitrage peu émissif - joints & poutres - VMC Hygro - remise aux normes élec - travaux de plomberie des sanitaires - ITE	E avant	E après	27,41%	80 337 €	9 836 €	9 836 €	330 €	797 €	1 770 €	8 140 €
PTREH3_62	LE DENHAT Amandine	14, rue du Général Birony	Serremont - La Flocellière	remplacement porte de garage - renforcement des ouvertures - isolation des combles perdus - rondsifs solaire - isolation des combles perdus - remplissage d'une chaudière fuel par une pompe à chaleur air/eau	F avant	D après	64,30%	57 915 €	53 044 €	38 632 €	4 000 €	6 114 €	3 000 €	44 811 €
PTREH3_63	FONTEHT Didier	1, La Jarrie	Montourmas	remplacement porte de garage - renforcement des ouvertures - isolation des combles perdus - remplissage d'une chaudière fuel par une pompe à chaleur air/eau	D avant	C après	42,39%	20 399 €	19 251 €	16 041 €	320 €	1 149 €	3 000 €	15 520 €
PTREH3_64	GAUTREAU Gede	13, rue des Maisons	La Madère - Tilly	Isolation thermique par l'extérieur - remplacement des couvertures - installation d'un Solaire dans le colaire	C avant	C après	18,45%	11 160 €	10 578 €	10 578 €	4 000 €	5 000 €	590 €	5 580 €
PTREH3_65	SOUJESSEAU Jacques	2, rue des Cordeliers	Pontouze	Isolation des combles perdus - installation d'un Solaire dans le colaire	D avant	B après	43,16%	25 434 €	24 003 €	24 003 €	4 000 €	500 €	3 000 €	17 994 €
PTREH3_66	BOUJAUD Jean-Hervé	1, Moulin du Pin	Ribourv	Installation Pvc, Alu/Alu - pose des joints perdus dans la porte auif - isolation des combles perdus	D avant	C après	22,05%	3 920 €	3 653 €	3 653 €		608 €	1 000 €	2 311 €
PTREH3_67	BARBARAT Angèle	5, Cité des Gazelles	Montourmas	Installation Pvc, Alu/Alu - pose des joints perdus dans la porte auif - pose des joints perdus	F avant	D après	40,73%	14 560 €	14 448 €	10 538 €			3 000 €	11 560 €
PTREH3_68	GABRIEL Manceur AUGER Hervé	La Madèreville	Serremont - Saint Michel Neuf Mercure	VMC Hygro A - Remplacement ALU double vitrage peu émissif - PAC air/eau avec production ECS avec plancher chauffant - isolation du sol par 137 - mise aux normes de l'ANC	E avant	C après	41,73%	51 994 €	41 798 €	36 143 €		1 085 €	3 000 €	47 899 €
TOTAL													18 290 €	

DPE fait par ECOST

510x

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 16
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 15 mars 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Assistaient également à la séance :

Lydie AVOINE, Conseillère déléguée - Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Céline REVEAU

Délibération n°BC21032305 - OPAH 2020-2023 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230321-BC21032305-DE

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président, expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif des aides accordées aux propriétaires figurant en annexe de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après un vote à mains levées

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires au titre de l'aide « Façade », telles qu'elles figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 03/04/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Céline REVEAU**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

OPAH - PROPRIETAIRES BAILLEURS

NOM Prénom	Adresse Propriétaire		Adresse Projet		Type et surface du logement	TYPE DE DOSSIER	DEVS		Travaux subventionnés	Subvention				Subventions CCP à engager	Reste à charge
	N° de rue	COMMUNE	N° de rue	COMMUNE			TTC	HT		Prime énergie ANAH	Prime énergie ANAH	CD85	CCP à engager		
SOLJA-BU PAYS DE LA LOIRE	8 rue du Petit Châtelier	NANTES	24 Place de l'Eglise	Pouzouges	T4 - 100 m²	Très dégradé - MCI	374 000 €	340 000 €	340 000 €	150 368 €	1 500 €	1 500 €	2 000 €		273 632 €
SOLJA-BU PAYS DE LA LOIRE	8 rue du Petit Châtelier	NANTES	24 Place de l'Eglise	Pouzouges	T4 - 99 m²	Très dégradé - MCI					1 500 €	1 500 €	2 000 €		
TOTALS													4 000 €		

Aide FACILE (BAT ANCIEN)

NOM Prénom	N° de rue	COMMUNE	TYPE DE TRAVAUX	DEVS		Travaux subventionnés HT	Subventions CCP à engager
				TTC	HT		
SOLJA-BU PAYS DE LA LOIRE	Ptj : 24 Place de l'Eglise 2 logements 8 rue du Petit Châtelier	Ptj : Pouzouges Nantes	Enduit à la chaux (3 000 €) 2 portes d'entrée en bois (2 000 €) 17 menuiseries bois (8 500 €)	128 193 €	106 628 €	61 525 €	13 500 €
TOTALS							13 500 €

5104

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 16
Votants : 16
Quorum : 9

Date de convocation : 15 mars 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Assistaient également à la séance :

Lydie AVOINE, Conseillère déléguée - Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Céline REVEAU

**Délibération n°BC21032306 - FONDS DE SOUTIEN AUX TPE EN TRANSITIONS - REVISION D'UNE
SUBVENTION DEJA ACCORDEE A LA SCIERIE MOBILE BOCAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Vu la délibération n° CC08022217 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 fixant les enveloppes de subventions au titre de l'année 2022,

Vu l'attribution n°2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020

portant délégation au Bureau Communautaire pour « statuer, au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...), sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de cofinancement »

Vu la délibération n°BC22051007 du Bureau communautaire du 10 mai 2022 accordant la subvention à la Scierie Mobile du Bocage dans le cadre du fond de soutien aux TPE en transitions,

Vu les demandes de subventions sollicitées,

Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, expose que dans le cadre du fonds de soutien pour les TPE en transition, des dossiers sont régulièrement examinés par le comité d'agrément constitué des membres de la commission Aménagement du Territoire et un représentant du Club d'entreprises du Pays de Pouzauges.

Selon le règlement, ces investissements doivent participer à la transition.

Parmi les dossiers examinés, un avis favorable avait été donné à la SCIERIE MOBILE BOCAGE, représentée par Monsieur Gilles BAUD, lors du comité d'agrément du 29 mars 2022 (validé en bureau communautaire du 10 mai 2022). L'aide portait sur l'accompagnement de l'entreprise dans le cadre de l'acquisition d'une déligneuse mobile et d'une affûteuse fixe. Une subvention de 5 190 € était engagée.

ENTREPRISE	COMMUNE	PROJET	MONTANT DEVIS HT	MONTANT SUBVENTION POTENTIELLE
SCIERIE MOBILE BOCAGE	SEVREMONT	Acquisition déligneuse mobile et affûteuse fixe	17 300 €	5 190 €

Dans son courrier du 17 janvier 2023, Gilles BAUD nous informait que l'achat de la déligneuse était reporté à une date ultérieure et qu'il renonçait à la subvention pour la déligneuse. Il demandait en revanche le versement de la partie de subvention portant sur l'affûteuse.

La facture acquittée transmise par Monsieur Gilles BAUD justifie de l'acquisition à hauteur de 5 086 € HT, la subvention accordée par la Communauté de communes serait de 1 525.80 €.

ENTREPRISE	COMMUNE	PROJET	MONTANT DEVIS HT	MONTANT SUBVENTION POTENTIELLE
SCIERIE MOBILE BOCAGE	SEVREMONT	Acquisition affûteuse fixe	5 086 €	1 525.80 €

En date du 16 février 2023, la commission aménagement du territoire a donné un accord de principe à cette demande.

Après avoir entendu l'exposé,

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230321-BC21032306-DE

SLO

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE la subvention au titre de l'année 2023, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 03/04/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance

Céline REVEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 15 mars 2023

Membres présents : 16

Votants : 16

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Assistaient également à la séance :

Lydie AVOINE, Conseillère déléguée - Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Madame Céline REVEAU

Délibération n°BC21032307 - VOTE D'UNE SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »

Madame la Présidente propose au Bureau communautaire de voter une subvention à hauteur de 300 euros à la Ligue contre le cancer, en hommage à leur collègue Yves Bouchet.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230321-BC21032307-DE

Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- VOTE une subvention de 300 euros au profit de la Ligue contre le cancer via le Comité départemental de la Vendée,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,


Bérongère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérongère Soulard
Date de signature : 03/04/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance

Céline REVEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification